

Développement de l'offre fondé sur des données, participatif et axé sur les besoins



Berne, le 20 septembre 2016

Jacqueline Sidler,
cheffe de l'Office des
mineurs suppléante

Contexte

- Pour l'heure, une planification régulière du développement de l'offre placée sous l'autorité du canton fait encore défaut dans le domaine des aides éducatives complémentaires.
 - Quelles sont les offres indispensables?
 - Quelles sont les offres qui manquent?
 - Quels sont les développements possibles?
 - Quelles sont les attentes du canton?
- Pour la première fois, il est possible d'avoir un aperçu des offres de placements résidentiels et de l'utilisation qui en est faite en 2015
 - Rapport de 2015
 - à l'adresse www.be.ch/oaec



Données et estimation des coûts pour 2015

- 2968 enfants placés de manière résidentielle dans des institutions ou auprès de familles d'accueil
- 2139 enfants bernois placés au sein du canton et 141 autres hors du canton
- 829 enfants placés dans le canton de Berne venant d'autres cantons ou de l'étranger
- Environ 35 pour cent des placements ordonnés par l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (selon le motif du placement)
- Pas de données ni d'estimation des coûts disponibles pour les offres de type ambulatoire

→ En 2015, les aides éducatives complémentaires de type résidentiel ont coûté au canton de Berne un total approximatif de **147,1** millions de francs pour 2280 enfants.

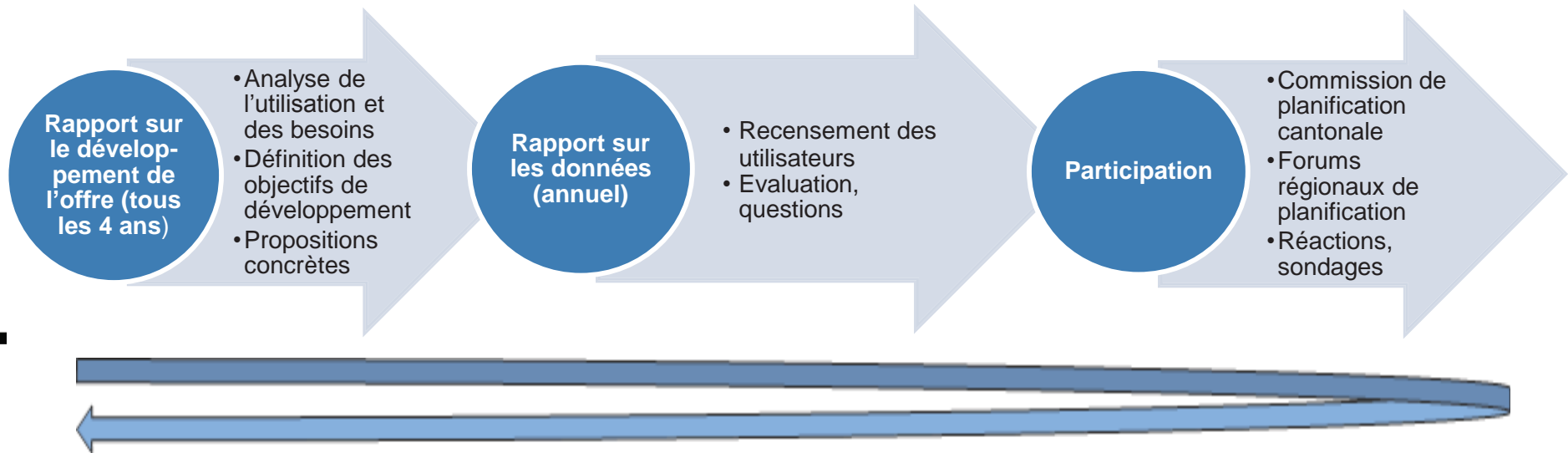


Pourquoi veut-on développer l'offre?

- Pour **proposer** des prestations d'aides éducatives complémentaires, de type ambulatoire ou résidentiel, qui sont à la fois en nombre suffisant, de bonne qualité, variées et adaptées aux besoins
 - Pour se concentrer sur le **canton de Berne**
 - Pour **différencier** la question du besoin, les critères de placement et les offres
 - Pour **évaluer** les changements survenus au cours de la précédente période de planification ainsi que la réalisation des objectifs
 - Pour formuler des **objectifs** et faire des propositions de mise en œuvre durant la période de développement
- La planification de ces prestations reflète en tout temps l'opinion et la volonté des spécialistes et des politiques de prendre des décisions.



La planification: un système basé sur la communication



➔ Instrument servant à aménager l'offre de manière systématique

➔ Tout l'enjeu du processus de planification réside dans l'association de la réflexion, de l'expérience et de la communication.

Rapport quadriennal sur le développement de l'offre

1. Recours à l'offre et aux prestations au cours des quatre années précédentes
2. Evaluation portant sur la concrétisation des objectifs de la période de planification précédente, analyse des hypothèses posées (questions, constats) concernant le recours à l'offre
3. Evolution des coûts
4. Modifications et évolutions dans le domaine des aides éducatives complémentaires (qualitatives et quantitatives)
5. Evolution des besoins par catégorie de prestations, objectifs et recommandations pour la planification suivante, évaluation du catalogue de prestations

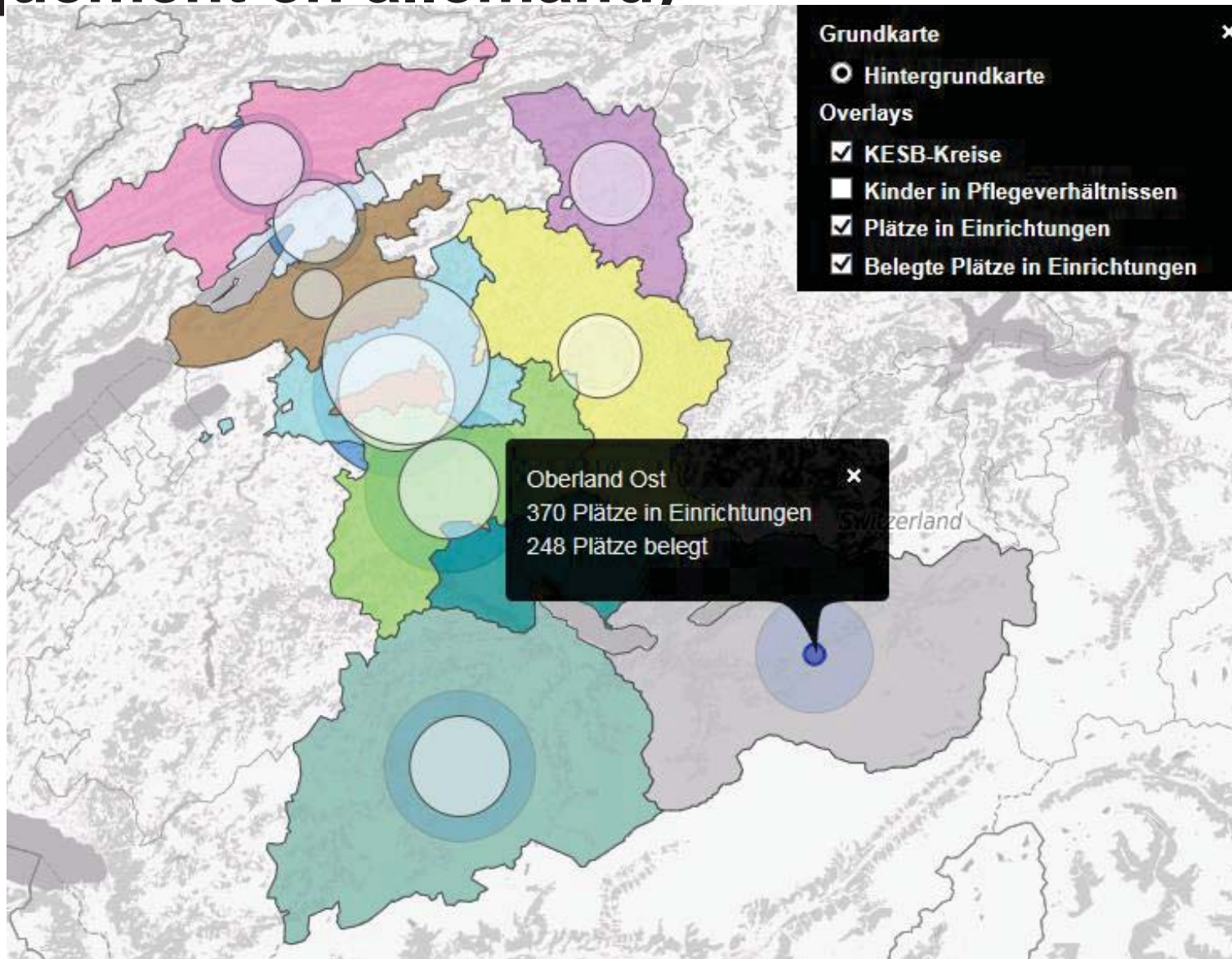


Une planification fondée sur la saisie centralisée des données

- 1^{re} étape: élaboration de l'application web permettant le relevé des données individuelles (offre et utilisation des aides éducatives complémentaires de type résidentiel)
 - 2^e étape: extension de la base de données pour l'année 2017 (avenir de la prise en charge, enfants bernois accueillis hors du canton et prestations de type ambulatoire)
 - 3^e étape: données relatives aux indications sur lesquelles les organes compétents se fondent pour décider d'un placement et saisie des tarifs des prestations
- La saisie des données est essentielle à la planification et au développement de l'offre axé sur les besoins.



Banque de données – carte (uniquement en allemand)

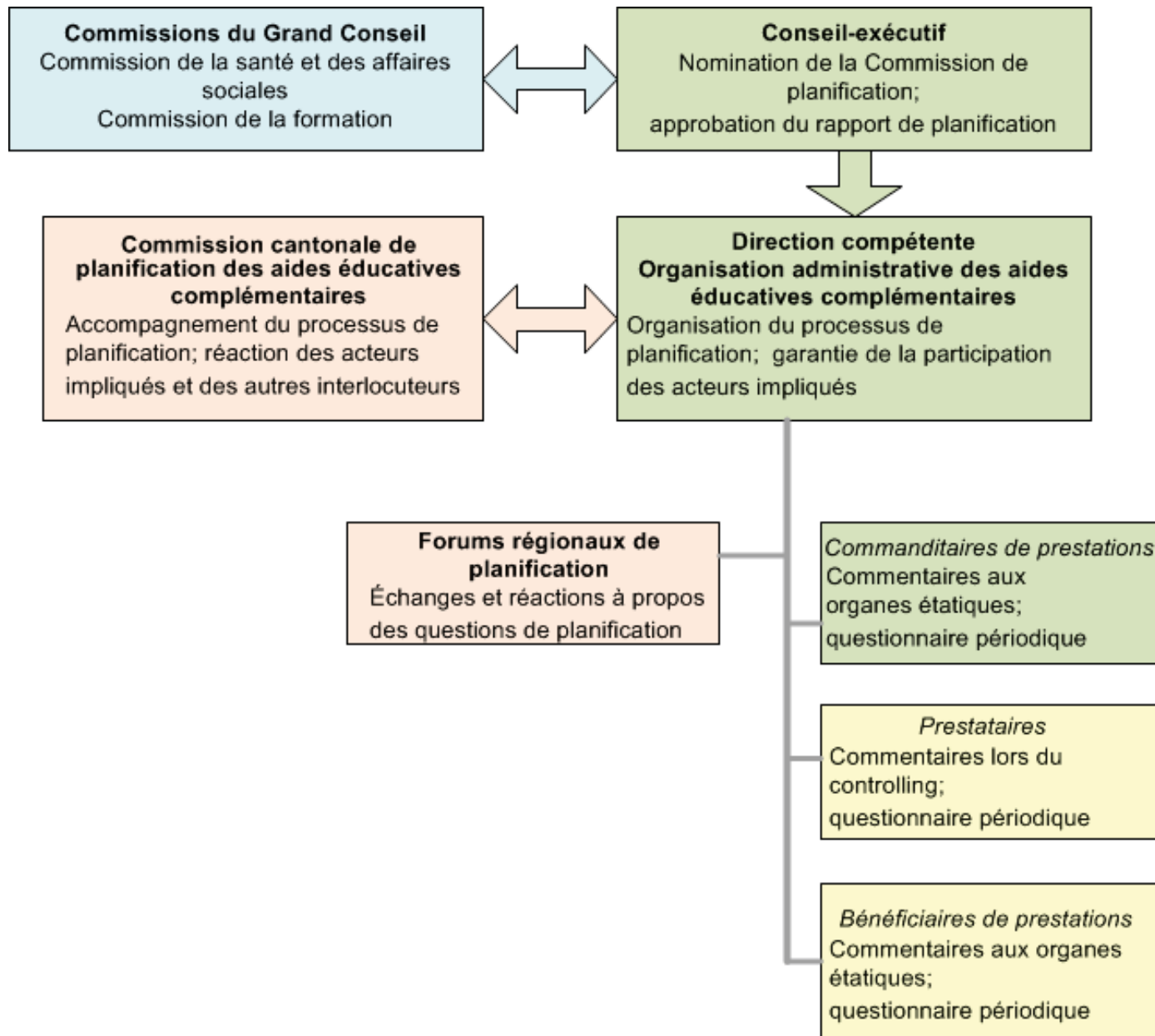


Innovation et projets



- Le catalogue des prestations doit pouvoir évoluer: il s'agit d'un instrument dynamique qui doit donc pouvoir être modifié.
- Les prestations qui y figurent doivent en tout temps être garanties et il doit être possible de les adapter au besoin.
- Les nouvelles offres, après une phase de projet, sont évaluées. L'évaluation détermine si elles entrent ou non dans le catalogue des prestations.
- Les projets reçoivent des subventions en particulier lorsqu'ils
 - favorisent le développement de la qualité de l'offre,
 - servent au développement de l'offre et à sa mise en place,
 - soutiennent le perfectionnement des compétences professionnelles et méthodologiques.

Participation: organisation de la planification



Les résultats de la planification servent aussi à la légitimation des dépenses et au financement.



Je vous remercie de votre attention!